

Règlement du 2ème Concours Photo Régional 2024 des « Pixelistes 40 » de Saint-Sever

« *Les ombres : Mystérieuses, graphiques, intenses, intemporelles, parfois nostalgiques ... Les ombres en photographie sont un art à part entière. A travers votre objectif, saisissez votre interprétation des formes que la lumière peut produire.* »

Modalités de participation :

Ce concours est **gratuit**.

Peuvent participer tous les **membres des clubs photo de la région Nouvelle-Aquitaine** constitués en association et déclarés au Journal Officiel ainsi que tous les **photographes amateurs** de la même **région Nouvelle-Aquitaine**

Les membres des Pixelistes 40 ne peuvent pas participer à ce concours.

Nombre, format et présentation des épreuves :

Chaque club pourra envoyer au maximum **20 photos en couleur ou en noir et blanc**.

Chaque photographe amateur pourra envoyer au maximum **3 photos en couleur ou en noir et blanc**

Un bordereau (en annexe) dûment rempli devra accompagner chaque lot de photos et chaque photo devra être étiquetée au moyen des étiquettes fournies en annexe (pas d'étiquette « maison »)

Les photographies devront être montées sur un **support rigide de 30x40 cm ou de 40x30cm** (pas de cadre!) au dos duquel se trouvera une attache solide permettant l'accrochage de l'épreuve durant 48 heures (si la photo se décroche par défaillance de l'attache, nous ne procéderons à aucune réparation). Celle-ci se situera au milieu et à 5cm du haut (dans le sens de présentation!).

L'étiquette d'identification devra se trouver également au dos du support, en haut à gauche et à 5cm de chaque bord.

Le format du tirage est libre tant qu'il tient dans le format du support.

Chaque tirage devra être présenté sous Marie-Louise noire ou blanche.

Les photos ne doivent pas contenir de signature, de logo, de cadre ou de bordure. **Tout signe distinctif permettant d'identifier l'auteur ou son club d'appartenance disqualifiera la photo.**

Toute photo ne respectant pas le thème ou présentant un caractère pornographique, ou jugée comme immorale, discriminante ou portant atteinte à la dignité humaine, sera disqualifiée, sans qu'aucun recours ou aucune réclamation ne soit possible de la part de son auteur.

Composition du jury et proclamation des résultats :

Le jury sera composé du responsable de « Pixelistes 40 » et d'assesseurs désignés par lui-même.

Concernant l'élection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix (couleur ou noir et blanc sans distinction) et « coup de cœur du jury », seul ce jury sera habilité à désigner les photos lauréates et, en cas de litige ou d'égalité, la décision du Responsable de « Pixelistes 40 » sera prépondérante.

Les résultats seront proclamés le 24 Mars 2024 à 16h30 lors **du « Festival Photo du Cap de Gascogne »** organisé par « **Pixelistes 40** ». De plus le palmarès fera l'objet d'une publication sur le site des « **Pixelistes 40** » (<http://les-pixlistes.e-monsite.com/>) sur la page Facebook LesPixelistes Quarante (<https://www.facebook.com/profile.php?id=100086108273549>)

Utilisation des photos.

Chaque participant détient les droits d'auteur des images envoyées. Le participant certifie que le travail est le sien et que la photo est conforme au droit en vigueur en France, en matière de droit à l'image notamment.

« Pixelistes 40 » s'engage à n'utiliser les images participantes que dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification. Une sélection parmi les photos proposées au concours sera exposée lors du « **Festival Photo du Cap de Gascogne** ». Seront alors retenues les photos respectant les clauses de ce règlement et dont la note finale aura été jugée suffisante.

« **Pixelistes 40** » s'engage également à respecter le droit d'auteur et le présent règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maximale de trois ans.

Restitution des tirages.

Les tirages seront remis en mains propres à leur propriétaire ou au responsable de leur club ou à leur représentant à l'occasion du vin d'honneur. Le décrochage de l'exposition sera exécuté par un membre des « **Pixelistes 40** » uniquement.

Aucun retour ne sera fait par expédition ou voie postale, sauf entente préalable, aux frais exclusifs du destinataire.

Prix et récompenses :

Seront proclamés :

- 1er prix
- 2ème prix
- 3ème prix
- Coup de cœur du jury
- Prix du public (soumis au vote du public)

(Les prix et récompenses seront remis le jour-même. Aucune expédition, échange ou compensation financière de seront faits.)

Echéancier du concours :

Ouverture de Réception des photos	19 F février 2024
Clôture de réception des photos	06 Mars 2024
Proclamation des résultats	24 Mars 2024 à 16h30

Adresse d'expédition ou de dépôt des photos :

M AGUILAR Denis - 2 Rue Toulouse Lautrec 40280 Saint Pierre du Mont